

# La UNE

Mercredi 30 octobre 2024

## TOUSSAINT : Ce qu'il faut savoir

**À l'occasion de la Toussaint, le cimetière du Gosier sera ouvert le vendredi 1<sup>er</sup> et le samedi 2 Novembre 2024, de 7h à 22h.**

Chaque année, une partie de la population, se rend au cimetière pour honorer ses morts. Tradition, habitude, le cimetière connaît souvent une forte affluence. Les familles, les amis se retrouvent. C'est l'occasion de revoir des proches perdus de vue, de prendre des nouvelles, d'échanger.

Pour nos familles et nos proches, soyons doublement vigilants :

1 - En luttant contre les moustiques vecteurs de la Dengue, du Chikungunya et du Zika. Chacun doit adopter quelques gestes simples (voir encadré ci-dessous)

2 - En prévenant les risques d'incendie, je décide :

- d'éloigner les flammes de matières inflammables ;
- d'éviter de coller les lumignons ;
- d'éteindre les allumettes avant de les jeter.

**Vous allez illuminer un terrain commun ou une concession. Il faut savoir qu'il s'agit de deux modes d'inhumation différents dans un cimetière communal.**

**Le terrain commun** est un emplacement mis gratuitement à la disposition des défunts pour une durée limitée (minimum 5 ans). À l'issue de ce délai (dit délai de rotation), le corps est retiré pour libérer de l'espace et permettre d'autres inhumations. C'est le mode d'inhumation obligatoire pour la commune (CGCT, art. L.2223-1).

**La concession** est un emplacement pour lequel un titre a été établi par la ville. L'article 2223-13 du CGCT stipule que « lorsque l'étendue des cimetières le permet, il peut être concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux. ». Il existe plusieurs types de concessions : individuelle, collective ou familiale pour des durées de 15 ans à perpétuité. Au Gosier, il n'existe, aujourd'hui, que des concessions familiales.

**MÉMO > Luttons ensemble contre la prolifération des moustiques vecteurs de maladies !**



- Utilisez de la mousse florale humide ou du sable mouillé dans les pots pour piquer les fleurs fraîches
- Mettez à l'abri de la pluie les éléments de décoration qui pourraient garder l'eau
- Attention aux caveaux non achevés et aux vases scellés pouvant garder l'eau de pluie

**Du mercredi 30 octobre au dimanche 3 novembre, les travaux sur les sépultures devront être suspendus et les outils et matériaux enlevés, pour laisser les abords et allées du cimetière en parfait état de propreté et de sécurité pour les usagers.**